

- **Pour le PACTE**

Pas de changement pour l'année 2024-2025 mais pas de notification pour l'année 2025. Aucune idée si les enveloppes vont être reconduites, aucune visibilité à ce jour.

- **Contractuel**

Recrutement de 20 contractuels depuis la rentrée de janvier plus 12 depuis cette semaine.

- **Mouvement**

Pour le personnel en détachement, possible de réintégrer le poste d'origine à condition d'en avoir fait le vœu bien en amont, cette volonté doit être exprimée le plus tôt possible. Donc expressément en ce moment car le mouvement est ouvert.

En cas de désaccord avec l'affectation les recours doivent être fait sur colibris.

- **Gestion administrative et hiérarchique**

Les évanouissements et mal être constants avec les fortes chaleurs constituent-elles un danger imminent ?

Où le notifier ? DUER, fait établissement ??

*Réponse à venir.*

Les PE de CP bénéficient t-ils des décharges de 6 h pour faire passer les évaluations ?

*Pas de retour du ministère, donc actuellement non.*

CMO, CLM, et certainement CLD, concernant l'impact sur la majoration et indexation de cette réforme sur le salaire.

*La mesure entre en jeu en mars et l'impact se fera sentir en juin. Les collègues concernés recevront un courrier expliquant l'impact qu'ils percevront sur leur salaire en juin.*

Comment se fait le refus des IEN pour les formations syndicales, souvent justifié pour cause de « raison de service » or selon les textes ce refus doit être motivé.

*Pour le 2 mai, il y a beaucoup de demande de Formation Syndicale donc les écoles vont être vidées. Du coup la IA-DAASEN a demandé que les IEN fassent un point sur les demandes dans leur circonscription. Fort possible que des demandes soient refusées, surtout lorsque les formations syndicales se font en visio.*

Qu'est ce que l'autorité fonctionnelle des directeurs ? Comment gérer les conflits que cela génèrent avec l'équipe enseignante. Il manque une formation des directeurs sur ce sujet. *On reconnaît qu'au niveau juridique les contours de cette autorité sont encore flous. Mais dès que l'autorité du directeur est contestée, l'autorité hiérarchique reprend le relais. Oui il faudrait une*

*formation envers les directeurs. C'est une mission nouvelle à l'application balbutiante, la balle est lancée et le ministère doit faire les ajustements nécessaires et indispensables.*

Un IEN peut-il exiger des équipes d'écoles de faire remonter la programmation et la mise en oeuvre des APC ?

Si oui, le BO de 2020 (Circulaire du 25-8-2020 liée à la aux fonctions et conditions de travail des directeurs d'école) est-il devenu caduc un IEN peut-il imposer la durée des séances d'APC pour chaque cycle et donc la programmation des 36h de façon hebdomadaire pour chaque école ?

*Oui à condition qu'il n'exagère pas les demandes. Celles ci doivent rester succincts et ne doivent pas prendre la forme d'un lourd dossier complexe et contraignant à remplir.*

Concernant les référents « langues », « harcèlement »

Les enseignants sont-ils contraints à accepter ces missions supplémentaires en sachant qu'ils sont déjà très pris par la préparation et gestion de leur classe et des apprentissages et qu'aucune contre-partie n'est prévue (décharge de temps de classe, indemnité ou autres) ?

*Réponse académique non donc il faut faire remonter les pressions.*

De même, est-il interdit à une directrice ou un directeur d'être le "référént harcèlement" de son école ?

*Pas d'interdiction*

- **Violence scolaire et souffrance au travail**

Où en est le protocole de gestion des élèves difficiles ?

*Le protocole de gestion des élèves difficiles existe depuis longtemps. Après test ce protocole sera décliné à de nombreux écoles.*

*Le travail se fait avec les inspecteurs mais aussi les directeurs d'école au travers de réunion de travail.*

*Action de formation en direction des IEN et des directeurs d'école à venir.*

Pourquoi le problème de Vendôme dure aussi longtemps, est ce que c'est parce que les parents sont des notables ?

Comment peut-on laisser autant de personnes en souffrances ?

*Madame SINOPE prend la direction depuis le 26 mars à temps complet. Une nouvelle réunion est attendue avec l'institution pour éclaircir les contours de ce dossier.*

Que faire face à la souffrance d'une AESH mordue, battue, extenuée en charge d'un élève autiste violent et dangereux pour lui et les autres. Qui peut écouter, accompagner cet AESH qui s'est déjà tournée vers son PIAL région Ouest.

*Faire des mails aux SEI, faire des fiches RSST*

Réunion mensuelle rectorat

